

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 31 mai 2022

Délibération N° : 2022/05/31/09

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 17- votants : 19.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, CORRE, PÉRON, GARAUULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à M. CUEFF), MM. MINGANT (pouvoir à Mme CASU), AVETAND, STERN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BROCHAIN

VENTE DE TERRAIN POUR LE PROJET D'UNE NOUVELLE PHARMACIE

Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, présente à l'assemblée la proposition de la SCI MOUSSET et REYNAUD qui exploite l'actuelle pharmacie ainsi que le contexte de leur recherche de terrain pour la construction d'une nouvelle pharmacie.

La SCI MOUSSET et REYNAUD propose :

- D'acheter, à la commune de PLOUÉDERN, une parcelle de 890 m² environ, à détacher de la parcelle située route de Kériel à Plouédern et cadastrée ZM 531, au prix net vendeur de 68 000 € à côté de l'actuelle maison médicale,
- Le bornage et le dépôt d'un permis d'aménager liés à la division sont à la charge de la commune,
- Les frais de publication et de rédaction d'acte liés à la transaction sont à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Accepte la proposition de la SCI MOUSSET et REYNAUD,

Autorise M. le Maire à procéder à la transaction décrite ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires,

Autorise Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, à signer l'acte de vente en son absence.

Le Maire,
Bernard GOALEC

